

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Approbation de la convention de droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain à signer avec le SIEA		<u>SEANCE DU 18.01.2024</u> <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C.GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. E. LEE. M. VUILLERMOZ.
Date de convocation : 12.01.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : S. JUHEN
Date d'affichage : 12.01.2024	Présents : 7 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2024.01.003	Pouvoirs : 3	

OBJET : OBJET : GESTION PATRIMONIALE : Approbation de la convention de droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain à signer avec le SIEA

Madame le maire rappelle à l'assemblée :

L'accord de principe signé le 23/04/2021 par Denise COMOY, à l'époque maire de Mijoux (sans consultation du conseil municipal, pourtant seul compétent pour pareille décision), autorisait le groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES et SERVICES/RESONANCE à installer une armoire de télécommunication ZAPM de couleur gris lumière au 13 route Le Valmijoux, 01410 MIJOUX.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose à la signature de la maire une convention mentionnant l'installation de l'armoire électrique sur la parcelle B 1770 dans son déploiement du réseau public fibre optique. La présente convention a pour objet les conditions techniques, administratives et financières d'un droit d'usage permettant au SIEA d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communication électroniques dont il a la charge.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le maire à signer ladite convention
- Autorise le SIEA a engagé les travaux nécessaires en lui confèrent un droit d'usage des emprises décrites dans la convention jointe

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour : / 10 (dont 3 pouvoirs)
DELIBERATION N°01247.2024.01.003

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET